

Séance du 9 NOVEMBRE 1955

Le huitième cent cinquante cinq et le Neuf Novembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Montjean légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Paul Lestrade, Maire.

Étaient Présents : M. H. Boncha - Cau - Cécile - Lamolle - Di Lagotte
Adjoint.

M. H. Bourdel - Beyret - Poirabent - Chauffreau -
Chaubet - Dufor - Latsur - Loo - Pousson - Soubielle -

Étaient par procuration : M. Barthe - Daudine et Savine

Étaient Absents : M. Labayle - Barouze - Arnaud -

M. Bourdel, Secrétaire de séance, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, procès-verbal qui est adopté sans observations.

Approbation de Marchés pour l'ABATTOIR :

ISOLATION

Le Maire expose :

Au cours de sa séance du 24 Juin 1955, la Commission d'Adjudication a lancé les offres qui lui ont été faites en vue de l'Isolation des Chambres froides de l'Abattoir.

Les établissements Gruet ayant fait les meilleures conditions avaient été retenus.

Mais le 9 Septembre 1955 les services du Génie Rural nous informaient que les établissements Gruet modifiaient leur proposition initiale de telle façon que la seconde maison classée : les établissements Kuentz à Toufouse, venait en tête

du Classement, leurs prix étant moindres que ceux des établissements Gruet.

En conséquence, Monsieur le Maire soumet à votre délibération un projet de marché établi avec les établissements Kuentz à Toulouse pour un montant de travaux de francs Quatre Millions Sept Cent Mille (4.700.000).

Le Conseil, qui est exposé, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le Marché de Travaux avec la Société Kuentz. Cette somme sera prélevée sur le Chapitre XXIII art. 3 "Extension et Aménagement de l'Abattoir".

Vu et Approuvé

S^t Gaudens, le 14 Novembre 1955

Le Sous-Prefet,

Signature: H. Bureau

Matériel Frigorifique

Le Maire expose :

Au cours de votre réunion du 5 juillet 1955, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du choix de la Société d'Applications Frigorifiques pour la fourniture du Matériel Frigorifique prévu dans l'aménagement de l'Abattoir.

Le coût de la dépense envisagée est de Quatre Millions Neuf Cent Vingt Six Mille Francs (4.926.000).

En conséquence de votre décision, je soumetts à votre délibération un marché de gré à gré en vue de cette fourniture qui doit s'élever à la somme de Quatre Millions Neuf Cent Vingt Six Mille Francs (4.926.000)

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec la Société d'Applications Frigorifiques. Cette somme sera prélevée Chap. XXIII art. 3 "Extension et Aménagement des Abattoirs".

Vu et Approuvé

S^t Gaudens, le 17 Novembre 1955

Le Sous-Prefet

Signature: H. Bureau

Equipement Mécanique

Monsieur le Maire expose :

L'équipement Mécanique de l'Abattoir a donné lieu à un procès-verbal d'ouverture des soumissions en date du 8 Janvier 1955, procès-verbal approuvé le 15 Janvier 1955 par Monsieur le Sous-Prefet de Saint-Gaudens.

Les propositions de la Société Rodelmann et Cie ont été retenues et, elles donnent lieu après une étude détaillée de l'installation pratique à mettre en place, à un marché de travaux qui est soumis à votre délibération.

Ce marché prévoit l'installation de rails aériens avec tout l'équipement mécanique de manipulation pour le prix global de Trois Millions Huit Cent Quarante Neuf Mille Quinze Francs. (3.849.015)

Le Conseil après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché avec la Maison

Rodelmann et Cie.

Cette somme sera prélevée sur le Chap. XXIII art. 3: "Extension et Aménagement de l'Abattoir".

Vu et Approuvé

S^t Gaudens, le 17 Novembre 1955

Le Sous-Prefet

Signature: H. Bureau

PETITE HALLE - Charpente Métallique.

Monsieur le Maire expose :

Après l'adjudication du 27 Septembre 1955 n'ayant pas révélé de soumissionnaire pour le lot "Charpente Métallique" tel que prévu au projet, la

Commission d'Adjudication a décidé d'avoir recours à des artisans qui pourraient dans de bonnes conditions nous assurer la réalisation de ce travail.

Monsieur Porte s'étant engagé à exécuter la charpente métallique selon les devis programme et cahier des charges pour la somme globale et forfaitaire de Deux Cent Soixante quinze Mille francs (275.000), je soumetts à votre délibération un projet de marché sur ces bases.

Le Conseil oui et exposé, et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travail avec Monsieur Porte.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre XXIII article 8. "Amenagement de la Petite Halle".

PETITE HALLE :

Couverture :

Monsieur le Maire expose :

Après l'Adjudication du 27 Septembre 1955 n'ayant pas révélé de soumissionnaire pour le lot "Couverture" tel que prévu au projet, la Commission d'Adjudication a décidé d'avoir recours à des artisans qui pourraient dans de bonnes conditions nous assurer la réalisation de ce travail.

Monsieur Barrière, sous-entrepreneur à Lamouezan, s'étant engagé à exécuter la couverture selon les devis programme et cahier des charges pour la somme globale et forfaitaire de Deux Cent Quarante Deux Mille francs (242.000), je soumetts à votre délibération un projet de marché sur ces bases.

Le Conseil oui et exposé, et après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travail avec Monsieur Barrière.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre XXIII article 8. "Amenagement de la Petite Halle".

Chauffage :

La Commission d'Adjudication dans sa séance du 27 Septembre 1955 a pris connaissance des offres des maisons suivantes :

- S.I.A.B.S. dont l'offre était de	666.200.-
- Monsieur Troquo, Montjean 1 ^{er} devis	693.200.-
- M. Troquo appareil Selda	700.667.-
- M. Brunet, Saint-Gaudens	557.200.-

Les appareils S.I.A.B.S. Brevet Schwank étant les seuls appareils estampillés par le Fay de France, et la garantie totale offerte par cette maison pendant 3 ans, des résultats promis et de tous vices de fabrication.

La Commission s'étant autorisée de tous ces renseignements, a retenu l'offre de la S.I.A.B.S. et soumetts à votre acceptation un projet de marché de qui à qui établi avec ladite Société, sous la réserve que la consommation de ces appareils n'en rende l'utilisation trop onéreuse.

Le Conseil, oui et exposé et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la S.I.A.B.S. qui s'élève à la somme de francs 666.200.

Vu et Approuvé :

Saint-Gaudens, le 12 Novembre 1955

Le Sous-Prefet

signé : Moreau

Vu et Approuvé :

Saint-Gaudens, le 12 Novembre 1955

Le Sous-Prefet

signé : Moreau

Vu et Approuvé :

Saint-Gaudens, le 26 Décembre 1955

Le Sous-Prefet

signé : Moreau

Cette dépense sera prélevée sur le Chap. XXIII art. 8 "Aménagement de la

Petite Halle"

Propositions d'Acquisitions -

Mairie Lamolle présente au Conseil les propositions que Monsieur de Haie a reçues en vue :

- 1° - de l'échange de terrain de Pousson,
- 2° - Proposition de vente d'immeuble de Monsieur St Paul
- 3° - Proposition de vente d'immeuble de Mme Peene.

Le Conseil estime que la Commission se doit de procéder à un examen attentif de ces propositions et, d'en fournir un rapport complet qui reviendra devant le Conseil à la prochaine assemblée.

Mairie Lamolle présente également au Conseil une proposition d'achat du Terrain de Sports, offre faite par Mme Vve Blémore Dor qui propose à la ville le terrain de Sports d'une contenance d'environ 1 ha 73 a 25 ca au prix de 350 francs le mètre carré.

Le Conseil unanime estime ne pouvoir s'intéresser à cette proposition.

Taxe Vicinale -

À la demande de Monsieur l'ingénieur T.P.E. de Montjean, le Conseil reporte pour l'année 1956 la Taxe Vicinale aux conditions déjà votées pour l'année 1955 soit : quatre journées dont une exigible en argent.

Désignation de 3 Délégués pour la Révision des Listes Electorales -

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Municipal doit dans la session de Novembre, désigner trois délégués qui devront faire partie des Commissions chargées de la révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal renouvelle le mandat donné en 1953 et en 1954 et désigne :

- Pour faire partie de la 1^{re} Commission M. François Bouche,
- Pour faire partie de la 2^{ème} Commission :
M. Bertrand Cau. Cécille.
M. Pierre Labayle.

Intérêts dus à Mme GAUBAIN -

Monsieur de Haie fait part au Conseil de l'aboutissement des pourparlers qui furent engagés, il y a plusieurs mois avec Madame Gaubain en vue de déterminer le montant des intérêts qui lui étaient dus par la ville du fait de l'acquisition de son immeuble, situé Boulevard de Haies.

L'acte notarié nous faisait une obligation de verser à Mme Vve Gaubain au taux de 5%, les intérêts courus à la date de la passation de l'acte, le 24 Mai 1954, jusqu'à la date du versement des acomptes successifs :

- le 24 Décembre 1954 : 3.500.000 Fr. -
- le 6 Juillet 1955 : 4.000.000 Fr. -

Vu,
Saint-Julien, le 9 Décembre
le Sous-Prefet
Bon le Sous-Prefet et par dérogation
le Secrétaire en Chef de la Préfecture
- Signé : Clément

La ville devait, en outre, la valeur de loyer pour occupation des locaux depuis le 1^{er} janvier 1954 jusqu'à la date de passation d'acte.

Le montant de ces intérêts et du loyer approchait Deux Cent Mille Francs (200.000 Fr.). Mais, Madame Gaubain n'ayant pas libéré, comme il était convenu au stage de l'immeuble vendu nous avons obtenu en compensation que le chiffre global de l'indemnité que devrait verser la ville serait ramené à titre transactionnel et forfaitairement à la somme de Cent Mille Francs (100.000).

Le Conseil, oui, et exposé et après en avoir délibéré ratifie l'accord verbal intervenu entre les parties, et subordonne l'octroi de la somme de Cent Mille Francs (100.000) pour la liquidation de tout compte avec Madame Gaubain. Cette somme sera imputée sur le Chapitre XXII article 1.

Vu et Approuvé

Saint-Gaudens le 14 Novembre 1955

Le Sous-Prefet
Signé: Moreau

Contentieux - Affaire LAFFORGUE

Honoraires M^e CAIL

Monsieur de Haie rappelle au Conseil que par délibération en date du 29 Mars 1955 il a été autorisé à se constituer défendeur au nom de la ville dans l'instance que Monsieur Lucien Lafforgue poursuit devant la Cour de Cassation.

Maitre Francois Cail que vous avez chargé à cette date de défendre les intérêts de la ville nous fait savoir par une lettre du 29 Septembre 1955 qu'il a déposé et signifié son mémoire en défense dans cette affaire, et il vous prie de lui faire parvenir la somme de Cinquante Mille Francs (50.000).

Le Conseil, oui et exposé, décide d'allouer à Maitre Francois Cail la somme de Cinquante Mille Francs (50.000) qui sera prélevée sur les fonds libres de la Commune.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-trois heures quarante cinq.

Vu et Approuvé

Saint-Gaudens, le 9 Novembre 1955

Le Sous-Prefet

Signé: Moreau

(Handwritten signatures and notes)

Le Maire
M. Lafforgue
M. Cail
M. de Haie
M. Moreau
M. Buisson
M. J. J. J.